





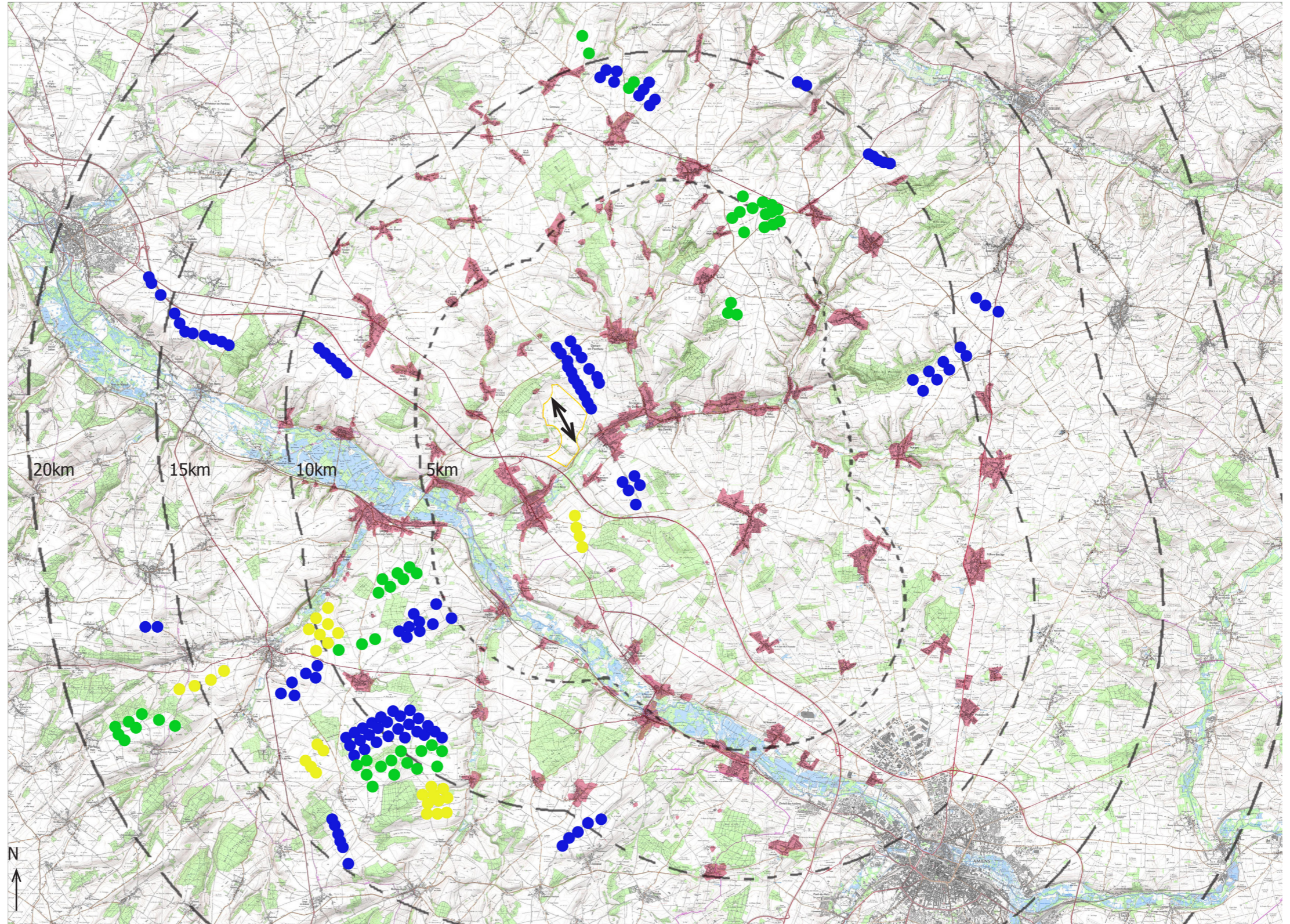


SCENARIO PAYSAGER DU SECTEUR 4 SUR LE TERRITOIRE

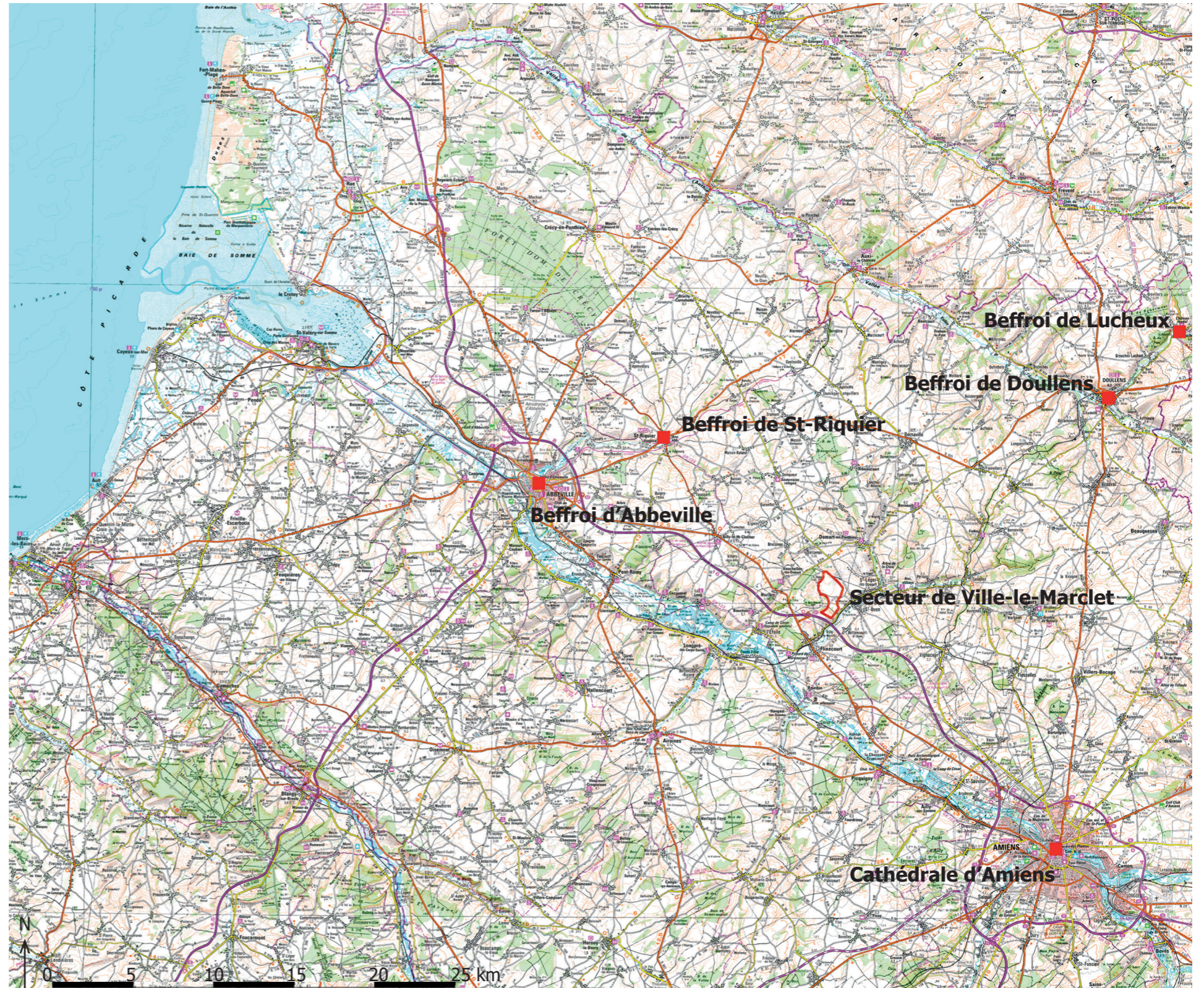
-  Zone d'implantation (ZI)
-  Direction du scénario paysager
-  Habitat
-  Eoliennes construites
-  Eoliennes en instruction
-  Eoliennes accordées



COMPLEMENTS ANALYSE DES CONTRAINTES

SITES INSCRITS AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Source : UNESCO



COMPLEMENTS ANALYSE DES CONTRAINTES

SITES INSCRITS AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO Source : UNESCO

Dans le périmètre d'étude éloigné, les sites inscrits au patrimoine de l'UNESCO sont :

> A plus de 15 km des secteurs d'implantation :

- La Cathédrale d'Amiens

Les Beffrois de :

- Abbeville
- Doullens
- Luchaux

> Entre 10 et 15 km des secteurs d'implantation :

- le Beffroi de St Riquier

Au-delà de 10km, les obstacles visuels se multiplient et le risque de covisibilité diminue fortement, voir devient totalement nul.

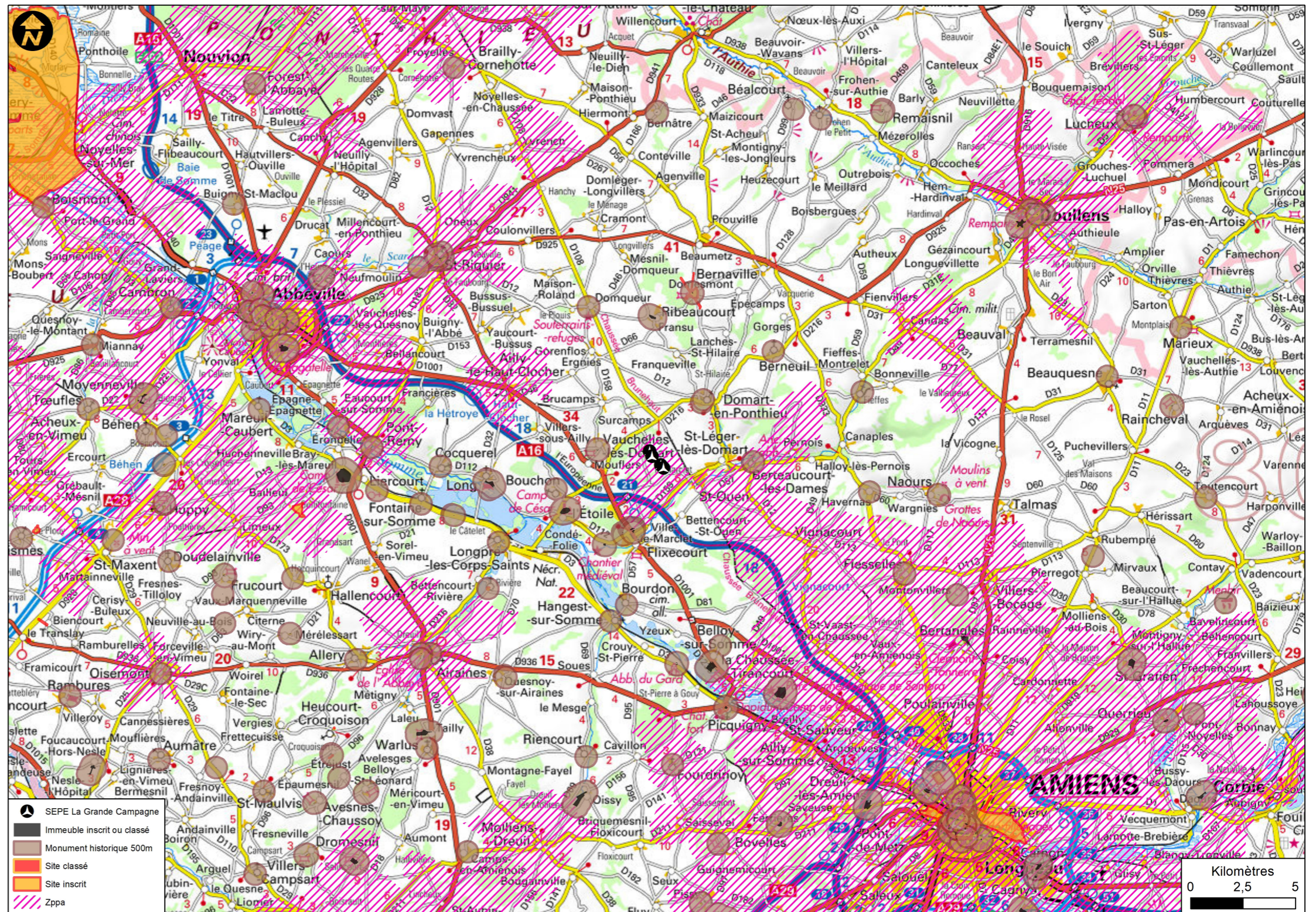
Les beffrois de Doullens, d'Abbeville et de Luchaux se trouvent au coeur du tissu urbain et à plus de 15 km des secteurs. Le risque de covisibilité est nul.

Il a été analysé, dans le chapitre d'étude lié aux MH, que la présence de l'Abbaye St-Riquier en hauteur justifiait la nécessité de réaliser un photomontage pour une analyse plus fine (cf partie 3 du présent dossier).

Le Beffroi de St Riquier est situé à courte distance au nord-ouest de l'abbatiale. Etant donné sa situation entourée de bâti, il n'y a pas de risque de covisibilité.

La Cathédrale d'Amiens est visible de manière lointaine et à grande vitesse depuis les échangeurs de l'A16 et de la D 1001 sortie nord-ouest d'Amiens. Cependant l'impact des éoliennes sera nul car celles-ci se trouvent à plus de 15 km du monument inscrit au patrimoine mondial.





Dans le périmètre d'étude éloigné, il n'y a pas d'AVAP (aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine), qui se substituent aux ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural et paysager) depuis 2011.

Les SPR ont été créés en 2016 pour se substituer aux AVAP et aux ZPPAUP.

Un site patrimonial remarquable (SPR) est une ville, un village ou un quartier dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, du point de vue architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Peuvent donc être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur.

Source DRAC Hauts de France

La carte ci-contre fait état des ZPPA (zones de présomption de prescription archéologique), des sites inscrits et classés et des monuments historiques, ces derniers étant traités dans les chapitres précédents.

Les ZPPA n'ont pas d'influence sur le paysage.

Les sites inscrits sont :

- 1- le centre ville d'Amiens et en particulier :
 - boulevards intérieurs et promenade de la Hotoie
 - cimetière de la Madeleine et plantation routière du CD n° 191
 - ensemble formé par les façades et toitures des rues Porion, Adéodat Lefebvre, Metz l'Evêque et place St Michel
 - étang St Pierre et ses abords
 - parc privé de la propriété sise au n° 1 rue Gloriette
 - place du Don, marché sur l'eau et leurs abords
 - Quartier St Leu, étang St Pierre, Hortillonnages

2- Picquigny : les abords du château et de l'église collégiale St-Martin

3- Bailleul : motte féodale

4- Ribeaucourt : le parc du château, la ferme, ses annexes et les 4 perspectives

Les sites classés sont :

1- Airaines : les ruines du château des ducs de Luynes et leurs abords

2- Saint-Léger-les-Domart : Tilleul dit « arbre de la croix Notre-Dame »

Il n'y a pas de risque de covisibilité avec le projet SEPE La Grande Campagne depuis Amiens, du fait de l'éloignement du site et de leur caractère urbain.

Le village de Bailleul est situé au fond d'une vallée. La motte est invisible du village. Elle est dissimulée dans les bois. Il n'y a pas de risque de covisibilité avec le projet SEPE La Grande Campagne.

Les autres sites ont été traités dans le chapitre Monuments historiques et par photomontages.